



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4126

Approbation d'une convention d'occupation temporaire entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et la société Lyon Confluence pour l'installation d'une œuvre de Bernar VENET sur le site de CONFLUENCE, au sud du passage MAGELLAN, N EI 02-261 dans le cadre de l'exposition « Bernar Venet , Rétrospective 2019 – 1959 » présentée au Musée d'Art Contemporain de Lyon de septembre 2018 à janvier 2019

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4126 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LA SOCIETE LYON CONFLUENCE POUR L'INSTALLATION D'UNE ŒUVRE DE BERNAR VENET SUR LE SITE DE CONFLUENCE, AU SUD DU PASSAGE MAGELLAN, N EI 02-261 DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « BERNAR VENET , RETROSPECTIVE 2019 – 1959 » PRESENTEE AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN DE LYON DE SEPTEMBRE 2018 A JANVIER 2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'exposition « Bernar Venet, Rétrospective 2019 – 1959 » présentée au Musée d'Art Contemporain de Lyon du 20 septembre 2018 au 6 janvier 2019, la Ville de Lyon souhaite présenter une œuvre de cet artiste intitulée « 9 Acute Unequal Angles, 2018 », au sud du Port de Rambaud, précisément au sud du passage Magellan N°EI 02-261, à titre provisoire pendant toute la durée de l'exposition.

La Ville de Lyon a obtenu l'accord de la Société LYON CONFLUENCE (SPL) pour ce projet.

A cette fin, une convention a été établie entre cette Société et la Ville de Lyon pour détailler les conditions de mise à disposition du tènement concerné, propriété de la SPL, du 20 août 2018 au 6 février 2019. Sont notamment pris en compte dans cette convention :

- La gratuité de la mise à disposition du tènement ;
- L'état des lieux du tènement avant et après l'exposition de l'œuvre ;
- Les travaux à effectuer pour installer l'œuvre, à la charge de la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain ;
- L'assurance.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et la Société Lyon Confluence est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer cette convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER